

N° 125 - Novembre 2015 / Janvier 2016

STRASBOURG **snes** **fsu**

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré

Congrès académique du SNES-FSU

10 & 11 MARS 2016
À MULHOUSE

Page 16

Rapports d'activité
Rapport financier

Janvier 2014 - Décembre 2015



Votes sur les rapports d'activité et financiers nationaux, académiques et départementaux



ATTENTION : un scrutin mais 3 votes !

Sur le rapport d'activité + rapport financier national

(supplément à l'US n°757 du 19/12/2015)

Sur le rapport d'activité + rapport financier académique (Strasbourg-Snes n°125)

Sur le rapport d'activité départemental (Strasbourg-Snes n°125)

Règlement électoral pour un vote organisé par le S1 dans l'établissement

■ Le triple vote sur les rapports d'activité et financiers du SNES aura lieu dans les sections (S1) du **du lundi 25 janvier au mercredi 24 février 2016**.

■ Le dépouillement académique aura lieu le **vendredi 4 mars 2016**. Les S1 réuniront si possible la section avant l'ouverture du scrutin. N'oubliez pas de contacter les stagiaires de votre établissement.

■ Ont droit de **vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation** ; cette cotisation doit être parvenue au Trésorier académique (SNES, 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG) le **24 février 2016 dernier délai** (en cas de doute, il est préférable de voter en isolé).

■ Le rapport d'activité national du SNES ainsi que le rapport financier se trouvent dans **le supplément à l'US n°757 du 19 décembre 2015**.

■ Le rapport d'activité et financier académique ainsi que les rapports d'activité départementaux se trouvent dans ce **Strasbourg-SNES n°125** ainsi que le bulletin de vote et les deux enveloppes.

■ Pour faire voter ses collègues,

le S1 peut utiliser **une urne ou le système de la double enveloppe (l'enveloppe intérieure contenant les bulletins de vote reste vierge et l'enveloppe extérieure porte au verso nom, prénom et signature)**. Chaque S1 fera signer une liste d'émargement à renvoyer au S3 avec le procès-verbal de dépouillement; sinon, il envoie les enveloppes signées.

■ Le vote par correspondance est admis dans les S1. Dans ce cas, il faudra joindre au procès-verbal de dépouillement l'enveloppe extérieure avec nom, prénom et signature.

■ **Le dépouillement** dans les S1 sera effectué **le dernier jour du vote ou le lendemain**, de manière à ce qu'il arrive au S3 le plus rapidement possible, **au plus tard le jour du dépouillement académique, le vendredi 4 mars 2016**. Il ne peut se faire avant le 24 février 2016 que si tous les syndiqués à jour de leur cotisation ont effectivement voté.

■ L'absence d'un syndiqué, qu'elle qu'en soit la raison (longue maladie, maternité...) ne peut être une raison suffisante pour clore le scrutin avant le 24 février 2016 puisque l'absent peut voter jusqu'au dernier jour par correspondance dans son S1.

■ La commission de dépouillement comportera si possible un représentant de chaque tendance.

■ Le procès-verbal de dépouillement sera signé par deux membres au moins de la commission de dépouillement.



Règlement pour un vote en isolé

Si vous êtes peu nombreux dans la section SNES de votre établissement, chacun peut voter en isolé par correspondance en utilisant les deux enveloppes fournies dans le Strasbourg-SNES n°125.

Les retraités et les isolés participent à cette consultation en envoyant leur vote au SNES académique, 13A boulevard Wilson – 67000 STRASBOURG au plus tard le 3 février 2016 sous double enveloppe :

■ Enveloppe intérieure anonyme et close,

■ Enveloppe extérieure imprimée par le SNES à compléter (signature indispensable)

VOTES DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Un seul mot d'ordre : participez !



**"...130 morts
le 13 novembre 2015.
Mais toujours et plus que
jamais, la démocratie."**

Ce numéro du Strasbourg Snes contient nos rapports d'activité académiques et départementaux; il ouvre la période du renouvellement de nos instances représentatives. Ces procédures peuvent sembler fastidieuses, mais elles sont essentielles à la démocratie interne de notre syndicat, à l'élaboration d'une politique représentative de la profession, aux débats qui en sont la condition. C'est pourquoi nous faisons appel, plus que jamais, à votre participation.

Mais comment cependant publier ce bulletin syndical, sans parler de l'automne que nous avons traversé ?

Cent trente morts, en fin de semaine, en des lieux de loisirs et dans une ville en paix, voilà qui suscite l'émotion, la douleur, les larmes, et la colère. Et puis, parce que c'est notre pente et aussi notre métier, ces morts nous interrogent : comment s'expliquer et expliquer le geste d'une dizaine de « fanatiques de l'Apocalypse » ?

« Actes de guerre », ces attentats se rattachent objectivement à une cause politique, pour autant que la guerre est la « continuation de la politique par d'autres moyens », et une « violence en vue de contraindre un adversaire ». Comme actes individuels en revanche, ils se rattachent à d'autres causes, qui font adhérer un individu à cette violence où, selon une formule de Carl Schmitt, il va « puiser son droit dans l'hostilité ». Ces causes n'ont aucune évidence immédiate, et il faut chercher à les connaître pour donner des chances à la paix.

Nous ne mettons pas sur un même plan dramatique les élections régionales, même si leurs résultats ont suscité une indignation réelle, mais parfois aussi orchestrée et instrumentalisée politiquement. Résistons au parallèle avec l'Allemagne des années 30, où la violence politique n'était plus verbale depuis longtemps; les institutions existent qui peuvent permettre de trouver, dans le respect de la démocratie, des solutions à la désespérance sans recours à des surenchères démagogiques. Encore faut-il en faire usage.

On déplorera par exemple que les thèmes régionaux aient été sacrifiés largement, dans la campagne, à des débats de politique générale préliminaires à une campagne présidentielle. Combien de temps consacré à la politique des lycées et de la formation professionnelle dans les semaines passées ? Combien passé à des spéculations sur les chances des présidentiables à atteindre un second tour ?

Philippe Lochu

Rapport d'activité académique 2013-2015

Le mandat en cours a vu se succéder trois ministres et deux recteurs. Il a été très chargé en dossiers importants : la promulgation d'une nouvelle loi de refondation de l'Ecole qui ouvre de nombreux chantiers, un nouveau décret de nos statuts remplaçant les décrets de 1950, la tenue d'élections professionnelles, la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire et une réforme des collèges rejetée massivement par la profession. Nous avons également dû nous mobiliser pour défendre un collègue injustement accusé après les attentats contre Charlie Hebdo. Nous avons à cette occasion obtenu au niveau académique un très large et inédit, dans le contexte récent, appel unitaire à la grève contre les dérives d'un rectorat autoritaire. Le tout dans un contexte de crise internationale avec notamment des répercussions négatives sur les choix d'orientation, la cohésion et le devenir de l'Union Européenne. Cette période a vu le maintien du gel des salaires et une pression accrue sur nos conditions de travail. Dans ce contexte difficile, le SNES académique avec tous ses élus et ses militants a gardé un cap offensif et résolu en outillant les collègues par la mise en place de toute une série de dispositifs, en agissant dans toutes les instances et auprès des autorités rectorales avec sérieux et sang-froid. Ce rapport d'activité vous présente les orientations suivies.

**il est fréquent
d'avoir une
trentaine d'élèves
par classe**

I. La politique scolaire

1.1 Les collèges

A. L'insuffisance des postes créés sous le quinquennat Hollande et les baisses de DHG font que l'on ne ressent pas, dans les collèges, d'amélioration tangible des conditions de travail : effectifs pléthoriques (il est fréquent d'avoir une trentaine d'élèves par classe), rares groupes à effectif réduit en langue ou dans les matières scientifiques, collègues chaînés sur deux établissements, parfois plus, vies scolaires anémiées, collèges pilotés avec les techniques du management d'entreprise, etc. Pour aider les collègues à lutter au sein de leurs établissements contre ces dégradations de leurs conditions d'exercice, le SNES les a accompagnés avec divers outils : stages « *Comment intervenir dans un S1* » et « *Comment résister au néo-management* », informations dans le Strasbourg SNES, CA élargies aux S1, permanences téléphoniques et électroniques, interventions auprès du Recteur.

B. La redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire dans notre académie a conduit à la création de 3, puis 12 collèges REP+, tandis que deux collèges sont sortis du dispositif. Les enseignants des établissements REP+ bénéficient d'une pondération horaire d'1.1 heure pour donner aux équipes du temps pour réfléchir aux dispositifs pédagogiques à mettre en œuvre dans un contexte d'enseignement plus difficile. Bien sûr, les besoins sont nettement

supérieurs et une dizaine d'autres établissements pourraient prétendre à intégrer le dispositif. Le SNES continue de combattre pour élargir le périmètre de l'éducation prioritaire en Alsace à tous les établissements qui en ont besoin. Il est aussi intervenu pour faire respecter la loi, contre des chefs d'établissement désireux de régler les dates et horaires des réunions et des formations aux collègues sur le temps dégagé, qu'ils ont, d'après les textes, possibilité d'utiliser comme ils le souhaitent.

C. Enfin, le gouvernement veut imposer à marche forcée une réforme du collège et des nouveaux programmes, applicables pour les quatre niveaux dès la rentrée 2016. Le SNES a démarré la lutte contre cette réforme dès le printemps 2015 en organisant des stages généraux ou disciplinaires avec la participation de responsables nationaux, en appelant à des heures mensuelles d'information syndicale avec la participation de militants du niveau départemental et académique, puis, au sein d'une intersyndicale académique : grèves, rassemblements devant le rectorat, participation à la manifesta-

**Le SNES poursuit
sa lutte pour
l'abrogation du
décret de réforme
des collèges**

tion nationale du 10 octobre, proposition de motions et de lettres aux parents, campagnes de pétitions. Le SNES poursuit sa lutte pour l'abrogation du décret. Il milite aussi en faveur d'un second degré réunissant

le collège et le lycée, et restera vigilant sur une accentuation de la liaison école-collège dans l'académie, traduite par des expérimentations de bivalence ou de service partagé.

1.2 Les lycées

Les promesses de création de postes du gouvernement issu des élections de 2012 sont restées sans effet. Pis, on a continué à assister à une dégradation des conditions de travail engagée sous le gouvernement précédent.

La réforme Chatel est maintenant bien en place dans les lycées et les collègues en mesurent les effets délétères. Effets qui se sont amplifiés par la baisse des moyens : le H/E continue de baisser en Alsace comme au niveau national. Les hausses

**14 classes de
seconde ont été
ouvertes en catastrophe
lors de la
rentrée 2015**

d'effectif dues à la démographie des années 2000 n'ont pas été anticipées. Par incompétence ou par calcul...

Ainsi lors de la rentrée 2015 dans l'académie de Strasbourg, 14 classes de seconde ont été ouvertes en catastrophe, constituant ainsi, à proportion de la taille de notre académie, un malheureux record national ! Le SNES-FSU avait pourtant alerté le rectorat dès le mois de mai 2015.

Les lycées ont dû se débrouiller avec une DHG abondée de quelques heures seulement (souvent de 4 à 8) pour ouvrir une classe de seconde !

Non, la rentrée 2015, pas plus que les rentrées précédentes,



ne s'est pas bien passée. Et cela le SNES-FSU l'a répété à longueur de conférence de presse et lors des C.T.A.

Nous avons soutenu les contestations des modalités d'organisation des épreuves orales du baccalauréat

1.3 La politique des langues

Le Snes de Strasbourg suit de très près les développements de la politique des langues dans une région marquée par sa spécificité linguistique. Nous avons consacré un stage académique à l'enseignement des langues vivantes, le 21 mai 2015. Les participants ont été nombreux et nous avons eu l'occasion de balayer l'ensemble des questions qui se posent aujourd'hui : de la conception des épreuves orales du baccalauréat, fortement contestées, à la mise en place des nouveaux programmes déclinés en termes de compétences, dans un cadre curriculaire qui fait abstraction de la dimension culturelle de l'apprentissage des langues au profit d'une approche plus utilitariste, centrée sur l'oral.

Nous avons aussi soutenu, non sans difficultés tenant à la pesanteur de l'administration, la contestation par

nos collègues des modalités improvisées et très chronophages de l'organisation des épreuves orales du baccalauréat. Il a fallu beaucoup d'obstination pour obtenir la constitution d'une banque académique de sujets, prévue par les textes nationaux.

Nos préoccupations actuelles s'attachent à la mise en place de la réforme du collège. Elle entraînerait une détérioration réelle des conditions de l'enseignement des langues vivantes, malgré l'affichage de la communication gouvernementale. Elle remet en cause des dispositifs optionnels – notamment ceux qui concernent l'allemand, mais aussi les langues à faible diffusion qui sont essentielles à la diversification de l'offre linguistique de notre académie – dont la qualité n'exclut pas nécessairement la justice sociale. Un dogmatisme égalitaire, et passablement misérabiliste, semble l'avoir emporté sur une appréciation objective des faits.

II. La défense des personnels

2.1 Le nouveau management des EPLE

Nous suivons attentivement l'ensemble des problèmes tenant au néo-management des établissements. Un stage, suivi par de nombreux collègues, a permis de faire le point sur divers aspects historiques, techniques et juridiques de cette nouvelle forme d'organisation pseudo-scientifique du travail.

« *Pilotage par la performance* », le néo-management vise à amé-

liorer la « *performance* » des personnels par l'imposition de différentes disciplines de travail individuelles et collectives de travail. L'obligation de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques imposées du dehors sans égard à des situations locales d'un collège ou d'un lycée, l'injonction contradictoire d'avoir à travailler en équipe et d'entrer en compétition avec ses collègues, l'imposition de nombreuses réunions en vue de la mise en œuvre de projets improbables peuvent dégrader considérablement et sans profit l'exercice du métier.

Le SNES combat ces formes d'organisation du travail qui font fi de l'aspiration des travailleurs

Nous pensons que le respect du droit, et aussi de la vie privée des personnels, doit fixer de strictes limites au zèle managérial. Il n'est pas question, notamment, que s'établisse, contre la lettre et l'esprit des décrets statutaires, une norme de 1607 heures pour définir le temps de travail annuel dans l'établissement. Le Snes veillera au respect strict du droit et prendra toutes les initiatives nécessaires à protéger les personnels contre les abus d'autorité dont ils pourraient faire l'objet.

A long terme, nous combattons ces formes d'organisation du travail qui font fi de l'aspiration des travailleurs à la prise en charge collective et démocratique de leurs responsabilités professionnelles, contre les abus qui, en toute inconscience, ne peuvent que les dénaturer.

Le SNES veillera à protéger les personnels contre les abus d'autorité

2.2 Carrière des certifiés

Le changement de majorité politique ne s'est pas traduit par une remise en cause de la politique d'austérité salariale dans la fonction publique. Le gel du point d'indice demeure donc d'actualité, rendant toute promotion d'échelon ou de grade d'autant plus importante pour les collègues. Les élus du SNES – et eux seuls – interviennent à chaque CAPA pour identifier les ruptures d'égalité qui existent entre collègues mais aussi entre disciplines au niveau de la notation pédagogique ou entre établissements au niveau de la notation administrative. Nous continuons à revendiquer un réel travail interdisciplinaire d'harmonisation des notations afin de réduire ces inégalités de traitement et donc de promotion. Par ailleurs, pendant ce mandat, une évolution importante a eu lieu quand les élus du

Nous continuons à revendiquer un réel travail interdisciplinaire d'harmonisation des notations afin de réduire les inégalités de traitement

SNES ont obtenu l'application par le rectorat de Strasbourg des nouvelles directives nationales sur la hors classe, notamment par le biais d'un barème plus équilibré : le passage à la hors classe est maintenant à nouveau prioritairement accordé aux collègues du 11^{ème} échelon.

2.3 Carrière des agrégés

La carrière des agrégés étant gérée au niveau national, les

CAPA consistent à faire remonter des propositions examinées en CAPN pour l'accès à la hors-classe et l'accès au corps par liste d'aptitude.

Depuis l'arrivée du recteur Gougeon, aucune de ces CAPA n'a été présidée par le recteur en personne, contrairement à une tradition autrefois bien ancrée. En 2015, l'habitude semble même avoir été prise de confier la présidence de la CAPA des agrégés au DRH. Cette situation, outre qu'elle montre le peu de considération des plus hautes autorités académiques pour la carrière des agrégés, pose le problème de la prise de décision : à quasiment toutes nos propositions – pourtant dûment justifiées et argumentées – le DRH se contente de donner une réponse polie en indiquant que la question sera tranchée ultérieurement par le recteur.

Hors-classe des agrégés

Sous la pression constante durant plusieurs années du SNES-FSU, le contexte national est de plus en plus favorable à la promotion des 11^{ème} échelon, ce qui garantit à ces collègues un départ à la retraite sur la base de la hors-classe. Si en 2015 le recteur a accepté de ne pas proposer à la CAPN des candidats en-dessous du 10^{ème} échelon (et ce, quel que soit leur barème, et contre l'avis de certains IPR...), il a été difficile aux commissaires paritaires du SNES de faire valoir que tout collègue au 11^{ème} échelon, sauf s'il a gravement démerité dans sa carrière, a droit à la hors-classe et doit l'obtenir prioritairement aux collègues au 10^{ème} échelon sans retard de carrière. L'état d'esprit des corps d'inspection reste dans ce domaine ancré sur les seules promotions au «*mérite*», critère dont nous ne cessons de dénoncer la subjectivité. La CAPN nous donne d'ailleurs raison : sur les 92 promus en 2015 pour l'académie de Strasbourg, 85

Promotions au «*mérite*», critère dont nous ne cessons de dénoncer la subjectivité

étaient au 11^{ème} échelon. Les commissaires paritaires du SNES, par un travail d'analyse et de proposition présenté en GT à l'administration, ont pu faire évoluer le projet 2015 du recteur et obtenir l'amélioration des appréciations de 16 collègues proposés pour l'examen national en CAPN. 13 de ces collègues ont ainsi pu être promus.

Liste d'aptitude au corps des agrégés

Le SNES continue de demander la mise en place d'un barème pour cette opération extrêmement lourde et souvent frustrante, puisqu'elle laisse souvent place à l'arbitraire. Les commissaires paritaires du SNES s'attachent à aller lire au rectorat chaque dossier de candidatures (407 candidatures en 2015) afin de repérer des dossiers intéressants mais peu valorisés par les IPR ou de vérifier les qualités de ceux que l'administration met en avant. En 2015, et dans beaucoup de disciplines, le travail mené en CAPA a permis d'obtenir de réelles avancées sur la base de dossiers repérés par le SNES. Finalement, certaines de ces candidatures ont été retenues à l'issue de CAPN - preuve que le travail des commissaires paritaires paie. Le SNES demandera en 2016 un GT pour préparer en amont cette CAPA. Il conviendra à cette occasion d'interroger la DRH sur «*l'effet-mémoire*» et son application à géométrie parfois variable.

Les choix méritocratiques de l'académie de Strasbourg ont conduit, par le passé, à léser nos collègues par rapport à ceux d'autres académies. En CAPA,





les élus SNES-FSU n'ont pas cessé de dénoncer cette rupture d'égalité et leur pugnacité a permis d'obtenir des résultats prometteurs, les propositions du SNES retenues par l'administration faisant presque toujours l'objet d'une promotion au niveau national.

Pour la mandature à venir, les commissaires paritaires agrégés continueront de défendre leurs collègues sur la base des mandats du SNES. Ils comptent en particulier travailler sur les retards d'inspection, nombreux dans certaines disciplines et constituant une entrave évidente au déroulement de carrière.

2.4 Mouvement

Le mouvement 2014 a été particulièrement calamiteux en raison de la rareté des postes disponibles. Ceci est à relier à la poursuite d'une politique de rationnement des moyens accordés aux établissements, mais aussi à l'augmentation des blocages de postes pour affecter les nombreux stagiaires de l'année 2014/2015, qui relevaient de deux sessions distinctes. Le mouvement 2015 a été celui de la restitution à la profession de nombreux postes bloqués les années précédentes, dans la mesure où ils avaient survécu à la fonte des moyens. L'offre de postes étant en augmentation de 35 %, le mouvement 2015 fait donc figure d'exception. L'hypothèque des blocages de postes a durable-

ment pesé sur les mouvements de ces dernières années et les élus du SNES se sont employés à en limiter l'impact en exigeant des déblocages de postes là où des alternatives étaient possibles.

Les élus du SNES s'obstineront toujours à demander la suppression des postes spécifiques académiques, notamment lorsqu'ils permettent de contourner le mouvement ou lorsqu'ils le bloquent comme en Histoire-Géographie ou en Mathématiques. A noter : suivant en cela la tendance nationale, nous avons obtenu du rectorat de Strasbourg que les postes ECLAIR ne fassent plus partie du mouvement spécifique.

2.5 TZR

La situation des TZR n'avait cessé de se dégrader au cours des années précédentes. La pénurie de TZR, la diminution des supports disponibles, soit en raison du rationnement des moyens accordés aux établissements, soit en raison de l'affectation de stagiaires plus nombreux : tous ces facteurs se sont cumulés pour rendre cauchemardesque l'affectation des TZR à la rentrée 2014. Les TZR se sont vu imposer pour cette année scolaire une mobilité plus importante et des services plus éclatés.

Le mouvement 2015 a vu une remontée sensible du nombre des TZR et contribue à faire diminuer la pression qui s'exerce sur ces collègues.

2.6 Stagiaires

Les conditions de recrutement et de formation des entrants dans le métier n'ont cessé d'être modifiées ces dernières années

pour aboutir à une situation qui n'est toujours pas compatible avec les exigences d'aujourd'hui. L'inquiétude demeure chez les jeunes et la crise de recrutement dans le second degré se poursuit. Le SNES a su accompagner en 2014/2015 l'accroissement du nombre de stagiaires en leur prodiguant conseils et aide que ce soit lors des phases d'affectation en académie, particulièrement chaotiques en plein été, lors des mouvements inter et intra académiques ainsi qu'à l'occasion des difficultés rencontrées pour leur titularisation. Le SNES distribue fin août à chaque stagiaire de la documentation spécifique dont un mémo spécial stagiaires afin de les aider à réussir le mieux possible mais aussi de les sensibiliser aux enjeux de nos professions. Le SNES a participé activement au succès de la FSU lors des élections au conseil d'école de l'ESPE.

2.7 Précaires (Contractuels et AED)

L'accroissement du recrutement par concours a permis à un nombre non négligeable de précaires d'être titularisés. En revanche, pour les autres, la situation continue de se dégrader : l'affectation d'un plus grand nombre de stagiaires, les titularisations qui en découlent, la remontée des effectifs de TZR, tous ces facteurs rendent plus difficile le réemploi et raréfient les heures disponibles. Le SNES intervient régulièrement pour proposer au rectorat des solutions pour ces collègues. Dans un contexte d'élévation du niveau de diplôme lors des recrutements, on dénonce la rémunération des précaires enseignants qui demeure scandaleusement faible. Le SNES est également intervenu pour soutenir les AED, notamment face à leur hiérarchie, en coordination avec nos représentants dans les établissements.

Le SNES accompagne les stagiaires en leur prodiguant conseils et aide

Le SNES dénonce la rémunération des précaires enseignants qui demeure scandaleusement faible.

2.8 Les retraité-e-s

Les deux sections départementales des retraité-e-s du SNES ont, avec la SFR FSU Alsace, impulsé et participé à des actions intersyndicales CGT, FO, FGR-FP, CGC, contre la politique d'austérité du gouvernement et ses conséquences pour les actifs et les retraités: manifestation nationale du 3 juin 2014, rassemblement devant la préfecture et les sous-préfectures, audiences préfectorales en mars et avril 2015, envoi de cartes pétitions le 1^{er} octobre 2015, enfin la participation à l'action nationale du 24 novembre 2015 pour réclamer: l'arrêt du gel des pensions (le 0,1% concédé le 1^{er} octobre 2015 relève plutôt de l'aumône), le retour à une revalorisation annuelle des pensions chaque 1^{er} janvier, la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale, le développement et le renforcement des services publics.

Par les réunions régulières au sein de leur syndicat, de leur fédération, le journal trimestriel aux retraités d'Alsace, leur participation à la FGR-FP, les retraités contribuent au renforcement d'un syndicalisme indispensable au maintien du lien-actif-retraités.

Les retraité-e-s ont participé à la CA du S3 et aux bureaux du S2; ils sont présents au collectif national retraité-e-s et aux manifestations organisées par le S3 et le S4 que ce soit pour les revendications du métier d'enseignant ou pour la défense des droits et libertés; ils ont pris l'initiative et animé un stage RETRAITE pour les actifs en avril 2015.

Ces actions intergénérationnelles permettront la sauvegarde et l'amélioration des services publics et le statut de leurs fonctionnaires.

III. CHSCT

L'articulation CHSCTA et CHSCTD 67 et 68 assigne aux deux instances départementales le travail de visite des écoles et des EPLE et à l'instance académique l'instruction de dossiers plus généraux relatifs à la sécurité ou aux conditions de travail.

Le CHSCTA s'est penché sur le dossier du bruit dans les établissements scolaires et en particulier sur le bruit dans les locaux sportifs. L'ouverture de nombreux autres dossiers a été demandée mais l'administration « ne souhaite pas s'éparpiller » pour l'instant. De nombreux compte rendus lui sont apportés concernant la gestion des déchets dans les établissements, les difficultés en termes de conditions de travail ou de sécurité dans les établissements etc. Des discussions sont menées afin de trouver des moyens de remédier à ces difficultés.

IV. Syndicalisation

Le Snés vit et agit grâce aux cotisations de ses adhérents. Les années 2010-2014, marquées par le départ à la retraite de la génération du baby-boom et une forte baisse du nombre de syndiqués, ont été difficiles. Ces deux dernières années, les efforts fournis par les S2 et le S3 en termes de syndicalisation et de soutien aux S1 ont permis d'inverser la tendance et de conquérir de nouveaux adhérents.

Année	Adhérents à jour (juillet)	Delta N-1
2010/2011	1129	-19
2011/2012	1094	-35
2012/2013	1014	-80
2013/2014	1008	-6
2014/2015	1040	+32
2015/2016	A venir	A venir



A l'heure où ces lignes sont écrites (semaine 48), le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est en hausse de 3,39% par rapport au nombre observé la même semaine en 2014. Sur deux ans, la progression s'élève à 7,11%.

Année	Adhérents à jour (semaine 48)	Ecart Semaine 48 N-1
2010/2011	757	-32
2011/2012	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2012/2013	729	-33
2013/2014	699	-40
2014/2015	714	+25
2015/2016	738	+24

Le premier objectif est d'atteindre les chiffres connus il y a cinq ans. Pour y parvenir, le S3, en s'appuyant notamment sur son réseau de S1, mènera des campagnes de syndicalisation, notamment en direction des stagiaires, des AED/AVS, et des collègues certifiés en collège.

V. Formation syndicale

Ces deux dernières années le S3 de Strasbourg s'est lancé dans un vaste programme de formation syndicale.

Outre les stages spécifiques ou catégoriels (« commissaires paritaires » janvier et novembre 2015, « stagiaires » en décembre 2014, « AED » en mai 2014 puis en mars et en juin 2015, « non titulaires » en novembre 2014, « retraite » en avril 2015), le S3 a organisé



Plus de 500 inscriptions en 18 mois aux différents stages

des stages disciplinaires (« langues vivantes » en mai 2015 ou « lettres » en novembre 2015) ainsi que des stages transversaux qui ont été très fréquentés (« Fonction Publique » en novembre 2014, « collègue » en juin 2015). A noter également le succès important remporté par le stage « néo management des EPLE » (février 2015) et son corollaire « Agir dans son établissement » (novembre 2013 et 2015). Le SNES a également participé à des stages FSU.

Au final, cette offre de formation élargie et renouvelée a accueilli un large public :

plus de 500 inscriptions en 18 mois aux différents stages organisés et animés par les militants de la section académique et de la section nationale.



VI. Communication

En début d'année 2015, le S3 de Strasbourg a ouvert de nouveaux canaux de communication pour les adhérents SNES-FSU d'Alsace avec la création d'une page Facebook et d'un compte Twitter.

On peut nous retrouver sur Facebook sur « Snes-Fsu Strasbourg ». En s'abonnant à notre page il est possible d'être tenu au courant de toute l'actualité du S3, de réagir, de dialoguer, de poser des questions et de partager des idées avec d'autres militants.

Le fil Twitter « SNES-FSU-Strasbourg » nous permet de communiquer des liens et de courtes informations sur l'actualité syndicale dans l'éducation et sera un relais vous permettant de suivre au plus près nos grands rendez-vous militants, comme le prochain congrès académique ou les combats que nous menons pour l'abrogation de la réforme du collège 2016.

Autre nouveauté concernant la communication : la refonte complète de notre revue le « Strasbourg-Snes », comme vous l'aurez constaté dans ces pages.

A venir prochainement : la refonte de notre site web académique.

VII. Laïcité

Le régime de droit local pourrait connaître une évolution importante : les trois cultes concordataires se sont déclarés prêts à admettre le caractère facultatif des enseignements religieux dans les établissements publics d'enseignement. Cette reconnaissance, si elle était avalisée

par la loi, donnerait satisfaction à la principale revendication actuelle des organisations laïques. Mais la volonté politique d'aboutir à une telle issue n'est pas manifeste.

Enfin, nous ne pouvons taire le fait que, devant la dégradation des conditions de travail dans l'enseignement public, de nombreux parents font le choix – au moins pour le collègue – d'un enseignement privé confessionnel qui s'accroît aux dépens du public. Nous jugeons scandaleux que des gouvernements qui revendiquent leur laïcité ne s'alarment pas d'une telle concurrence.



Conclusion

La période de notre mandat syndical s'achève dans une conjoncture assombrie par les tragiques attentats de Paris et la progression du parti d'extrême-droite lors des élections régionales. Ces symptômes du désordre du monde nous appellent à plus d'exigence et de rigueur encore dans notre enseignement et nos engagements syndicaux.

Plus que jamais, nous mesurons la nécessité de reconstruire une Ecole riche en contenus, porteuse d'une exigence d'émancipation intellectuelle, attentive à la diversité des élèves, capable aussi de promouvoir une justice sociale cruellement bafouée dans une société livrée à des compétitions économiques amoraless et destructrices du lien social. Nous mesurons la nocivité de projets de réforme du collège, bientôt sans doute

Les trois cultes concordataires se sont déclarés prêts à admettre le caractère facultatif des enseignements religieux dans les établissements publics d'enseignement

La reconstruction de l'Ecole a pour condition le renforcement des liens de solidarité professionnelle dans le cadre syndical.

du lycée, qui appliquent à nos maux le cataplasme technocratique d'une mixité sociale abstraite, emballée dans le discours fumeux de l'appropriation des compétences made in OCDE... Nous réaffirmons notre attachement à une culture commune ambitieuse.

Plus que jamais, nous sommes persuadés que cette reconstruction de l'Ecole a pour condition le renforcement des liens de solidarité professionnelle dans le cadre syndical. Non seulement le syndicalisme donne un cadre régulier à la défense d'un métier constamment agressé, mais il peut être le lieu où s'articulent une pratique professionnelle de l'éducation et une réflexion sur les conditions sociales et politiques de son exercice. Nous ne nous cachons pas que ce modèle de démocratie sociale est aujourd'hui mis en cause, y compris parmi les personnels qui ont vocation à en être les acteurs. Raison de plus pour persévérer. ■



Rapport financier du S3 2013-2015

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Collecte	202 415,32	204476,81	206109,99
Reversement Au S4	-126 125,00	-125526,00	-128380,44
Reversement Retraités	-2 260,00	-1980,00	240,00
Aides S4	12 350,00	18000,00	21370,00
Produits financiers	1 044,06	113,59	
Frais bancaires	-593,17	-1143,47	-1385,15
Aides et Dons à des assos	-151,1	-295,00	-245,00
Impayés		-567,20	-887,12
Ressources S3	86 680,11	93 645,93	96 822,28
Salaires net	26 614,89	19528,00	19946,88
Urssaf	12 511,54	15046,00	15329,00
retraite	-93,25	3667,33	3718,33
Prévoyance		2015,47	2151,96
Mutuelle		586,14	633,82
Total Secrétaire		40842,94	41779,99
Impression bulletin	4 848,04	6789,77	8086,60
Routage	2 392,21	2601,30	4347,83
Frais Postaux	2 482,88	2211,20	5023,23
Total revue		11602,27	17457,66
Papier	1 254,87	462,82	259,17
Reprographie	1 102,15	1085,80	876,27
Consommables infos			238,80
Matériels info	1 367,32	1463,67	
Logiciels	986,76		
Documentation		110,00	165,00
Standard	2 318,16	2321,88	4106,26
Tél et maintenance, Sms	1 735,08	1712,57	2924,22
Affranchissement	3 983,07	4150,98	4205,15
Matériel de bureau	307,81	514,59	1041,70
Total communication	8 344,12	8 700,02	12 277,33
Impôts et assurances	2 739,00	2768,00	2780,00
Charges local et travaux	4 608,00	4041,89	4287,73
Électricité	650,72	690,50	646,65
Ménage	1 538,40	1651,20	1702,80
Fournitures local	229,57	413,81	
Travaux Mulhouse			9127,13
Part FSU			-5476,28
Total locaux	9765,69	9565,40	13068,03
Déplacements	18 035,78	15343,80	17896,97
Stages	1 877,70	486,94	320,75
Frais de bouche	3 522,13	2032,17	5306,80
Manifestations	2 128,80	303,50	354,30
Location de salle	133,31		503,01
Congrès		4816,78	
Total militants	25697,72	22983,19	24381,83
Perte	14 148,44	5479,48	13615,61

Situation des comptes au 31/08/13

S3	S2 Bas-Rhin	S2 Haut-Rhin	Retraités 67	Retraités 68	Total
86386,13	5066,10	628,14	1555,18	1659,59	93 635,55

Situation des comptes au 31/08/14

S3	S2 Bas-Rhin	S2 Haut-Rhin	Retraités 67	Retraités 68	Total
109 912,89	5066,10	4 368,02	1 934,18	1 851,77	121 281,19

Situation des comptes au 31/08/15

S3	S2 Bas-Rhin	S2 Haut-Rhin	Retraités 67	Retraités 68	Total
81 621,79	5 052,26	2 014,61	1 874,98	4 750,37	90 563,64

Rapport d'activité du SNES Bas-Rhin 2013-2015

Elections professionnelles en décembre 2014

Le SNES départemental a participé activement à la campagne des élections professionnelles de décembre 2014, tout d'abord en participant activement à la constitution des listes de candidats, créant et diffusant des outils militants et enfin en organisant les visites d'établissement de la part de militants (membres du bureau départemental, candidats sur des listes du SNES, autres militants).

Action au sein des instances départementales

Le S2 67 fait entendre la voix du SNES en participant aux instances départementales de la FSU 67.

Le S2 participe activement, au sein des délégations FSU, au Comité Technique Départemental (équivalent du CA au niveau du département) et au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale, avec une composition proche de celle du CTSD avec en plus des usagers et des élus). Nous agissons pour

la défense collective de tous les collègues – contrairement à d'autres organisations syndicales, nos élus prennent le temps d'étudier et de préparer ces réunions, de poser toutes les questions, même celles qui « fâchent »...

Le S2 était présent dans tous les échanges avec le rectorat sur la nouvelle carte de l'éducation prioritaire... jusqu'à la rupture brutale des discussions par le recteur...

L'articulation CHSCTA et CHSCTD 67 et 68 assigne aux deux instances départementales le travail de visite des écoles et des EPLE et à l'instance académique l'instruction de dossiers plus généraux relatifs à la sécurité ou aux conditions de travail.

Le CHSCTD 67 a visité plusieurs écoles et un lycée professionnel en 2014-2015, il a réorienté ses visites vers les lycées généraux et profes-

sionnels et les collèges en 2015-2016, en mettant l'accent sur les problématiques des risques psycho-sociaux (RPS) et en essayant de travailler sur la résolution des conflits. Néanmoins son travail se heurte à la mauvaise volonté des collectivités de rattachement qui tardent à effectuer les travaux indispensables à la mise en sécurité de certains bâtiments ou à recruter des personnels et à une grande force d'inertie de la DSDEN qui ne semble pas vouloir prendre la mesure des RPS dans le département.

Le S2 sera particulièrement attentif aux conditions de travail des collègues, en terme de management, de charge de travail et donc de santé.

Liens avec la profession

Le S2 a poursuivi le travail engagé en 2012 pour assurer une présence militante sur le terrain, et particulièrement dans les établissements sans adhérents ou sans secrétaire d'établissement. Lorsque les S1 nous en

Nous agissons pour la défense collective de tous les collègues, contrairement à d'autres organisations syndicales

**Nous avons
particulièrement
suivi les situations
inquiétantes
de certains
établissements
en butte à un
management
autoritaire.**

ont fait la demande, nous les avons conseillés sur le CA, sur la DHG, sur la tenue d'Heures Syndicales et d'autres questions, et nous avons participé à des Heures Mensuelles d'Information Syndicale, notamment lors de la parution des nouveaux décrets statutaires et bien sûr pendant la lutte, toujours en cours, contre la réforme du collège. Nous avons particulièrement suivi les situations inquiétantes de certains établissements en butte à un management autoritaire.

Si le S2 peut aider les S1 dans ses luttes, il est nécessaire de nous transmettre le maximum d'informations pour nous permettre de vous défendre ! La section départementale du 67 travaille en étroite collaboration avec la section académique, que ce soit dans l'accompagnement d'établissements en lutte ou la défense des cas particuliers.

Lutte contre la réforme du collège

Dès les premières annonces ministérielles, le S2 a diffusé les informations en sa possession aux S1 et aux adhérents du Bas-

Rhin. Nous avons réalisé des tracts, des exemples de motion, des lettres aux parents pour aider les S1 et les adhérents dans la lutte contre la réforme – matériel qui a été mis en commun avec le S2 du Haut-Rhin. Dès la rentrée, nous avons pris contact avec le service juridique du SNES national afin de conseiller au mieux les S1 et les adhérents sur les possibilités d'actions pour poursuivre la lutte – question du refus des formations. Nous avons participé à l'intersyndicale en faisant entendre la voix du SNES dans les réunions et l'assemblée de grévistes. Nous avons pris une part active à l'élaboration de matériel destiné aux adhérents comme aux S1.

L'objectif reste d'obtenir l'abrogation de la réforme, en accentuant la campagne contre cette réforme du collège.

Perspectives d'avenir

Ayant constaté une augmentation du nombre de collègues « saturés » par la multiplication des mails envoyés par tous

les niveaux du SNES (national, académique, départemental) en plus des mails de toutes les autres organisations syndicales, le S2 a engagé, dès le début de cette mandature, une

réflexion sur la communication à destination des adhérents et des S1. Diffusion de certaines informations syndicales après inscription sur une liste de diffusion ; participation aux facebook et twitter académique ; rubrique sur le site web académique, sont autant de moyens de communication possibles à mettre en œuvre dans l'avenir.

Ces dernières années, de nombreux départs à la retraite de militants aguerris du S3 ont obligé les militants du S2 67 à s'impliquer très rapidement au sein de la section académique. Le S2 a donc grand besoin de forces militantes à même de porter les revendications du SNES. Les priorités départementales que sont la syndicalisation, le renforcement du réseau de S1, et la formation de militants de terrain restent plus que jamais d'actualité. ■

Rapport d'activité du SNES-FSU Haut-Rhin 2013-2015

Ce rapport d'activité du S2 68 couvre les années scolaires 2013-2014, 2014-2015, ainsi que le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

Après l'élection présidentielle de 2012, les attentes de nos collègues étaient fortes, tant pour nos conditions d'exercice que pour la revalorisation de notre profession. Force est de constater que dans notre département, comme partout, la

situation des professeurs pâtit des politiques d'austérité, et que les conditions d'exercice du métier et d'apprentissage pour les élèves ne s'améliorent pas : les effectifs dans les

classes et les groupes de langue restent très chargés, surtout en lycée ; les DHG sont insuffisantes pour créer des conditions d'enseignement correctes ; de

La situation des professeurs pâtit des politiques d'austérité

nombreux collègues sont chaînés sur deux établissements (parfois plus) ; les vies scolaires manquent de personnels encadrant qualifiés. La suppression des moyens alloués à l'aide per-

sonnalisée a renforcé ce sentiment de dégradation. Dans notre département, les collèges mulhousiens sont particulièrement touchés et la création des

REP+, si elle apporte un bénéfice certain aux collègues concernés, n'est pas suffisante : faute de créations de postes, de nombreux établissements recourent aux HSA. S'y ajoute par endroit une volonté des chefs d'établissement d'encadrer les heures de décharge au lieu de laisser les enseignants libres de l'organiser comme ils l'entendent.

Tout au long de ce mandat, le S2 68 est précisément intervenu pour défendre les collègues contre la « *gestion managériale* » de certains chefs d'établissement. Ce fut particulièrement le cas lors de l'affaire « Villon » : au sein de la FSU, le SNES et le SNEP ont organisé un vaste mouvement de solidarité, bientôt rejoints par une intersyndicale académique, obligeant ainsi la hiérarchie à renoncer

Le S2 68 est intervenu pour défendre les collègues contre une "gestion managériale" de certains établissements

aux sanctions injustement prononcées à l'encontre de notre collègue. Plus largement, le S2 s'efforce de susciter auprès des personnels des réponses collectives sur l'ensemble des problèmes qui se posent dans les établissements. Dans cette perspective, la lettre électronique mensuelle destinée aux S1 constitue un vecteur pertinent et fournit aux collègues notre point de vue et nos positions syndicales.

Au plan interne, nous continuons à redynamiser l'action syndicale en retissant le réseau de nos S1 en collèges et lycées, et en visitant les établissements, soit pour accompagner nos S1 dans l'organisation d'heures syndicales, soit pour amé-

“ La bataille la plus importante de ce mandat est la lutte contre la réforme du collège. [...] La majorité de la profession est en désaccord avec cette réforme : nous pouvons changer la donne! ”

liorer la visibilité du SNES là où nous n'avons pas de syndiqués. Par ailleurs, le S2 68 a entrepris de développer sa communication et sa lisibilité : la première étape est la création d'un compte Twitter.

Le S2 68 a étroitement collaboré avec la FSU dans la campagne des élections professionnelles, avec la venue de Bernadette Groison, puis plus largement, dans les mobilisations pour la défense de la Fonction publique et la revalorisation des salaires (grèves et manifestations). De même, dans la délégation FSU, nous intervenons dans toutes les instances départementales (CTSD, CDEN, CHSCT) pour défendre et développer le second degré et le service public d'éducation.

La bataille la plus importante de ce mandat est la lutte contre la réforme du collège que notre ministre veut nous imposer à marche forcée. Dès mai 2015, le SNES 68 est entré en action au sein d'une intersyndicale départementale pour dénoncer les dégradations de nos métiers et la vision du second degré portées par cette réforme. Malgré un calendrier défavorable, les trois grèves ont été réussies ; à l'initiative du SNES, l'intersyndicale 68 a organisé un déplacement en bus pour la

manifestation nationale du 10 octobre ; nous avons « *outillé* » nos collègues avec un large panel d'actions possibles au sein de leur établissement ou dans les formations, nous avons relayé les campagnes nationales de pétition et distribué des tracts à la sortie des formations, avec conférence de presse ; un stage intersyndical « *Quelle réforme du collège ?* » est programmé en janvier ; enfin, nous avons envoyé une lettre ouverte publiée dans la presse à toutes les têtes de liste départementales aux élections régionales. La majorité de la profession est en désaccord avec cette réforme : nous pouvons changer la donne !

« *Tous ensemble* », nous sommes une force si nous faisons preuve d'efficacité dans l'organisation, de pugnacité dans l'affirmation de nos positions, de dynamisme dans notre action et d'unité démocratique dans notre fonctionnement. ■



Contribution au courant de pensée "Unité et action" & "Sans tendance"

Le contexte

Le mandat dont nous rendons compte nous a été confié en juin 2013, dans les semaines suivant la nomination du premier gouvernement Valls, qui a marqué le un tournant libéral de la majorité élue à la suite de François Hollande en 2012. Ce Gouvernement s'est plié aux contraintes budgétaires des traités européens, aux exigences patronales en multipliant les cadeaux fiscaux aux entreprises, en diminuant les salaires et les pensions... L'engagement militaire de la France au Mali, en Irak et en Syrie a trouvé un prolongement dans les attentats de janvier et de novembre 2015 à Paris, suivis de mesures exceptionnelles de sûreté. En rappelant notre attachement à la paix, nous restons vigilants sur le respect des libertés publiques, dans un contexte où le souci légitime de sécurité ne doit pas donner prétexte à des manquements abusifs au droit.

Nous avons combattu les politiques d'austérité, leurs effets négatifs sur la grande majorité des salariés et des retraités. Nous avons combattu le gel salarial de la fonction publique, dénoncé la dégradation des revenus des professeurs des lycées et collège, équivalent à 20 % de leur revenu depuis 2002, et revendiqué leur revalorisation. Nous avons inscrit l'action dans un cadre unitaire,

malgré ses insuffisances, et donné la priorité au dégel du point d'indice, préalable à l'indispensable revalorisation des personnels du Second degré.

Les politiques éducatives

Le changement de Ministre à la tête de l'Éducation ne nous a pas trompé; il s'agissait d'un changement de politique.

Après l'amorce d'un plan de recrutement aussi timoré dans son exécution qu'ambitieux dans ses annonces, compte tenu des contraintes budgétaires et d'une crise des recrutements constamment niée par le gouvernement, la création de l'ESPE reste l'un des rares aspects positifs de la politique gouvernementale, n'eût-ce été l'improvisation assez catastrophique de sa mise en place. Mais le vrai tournant de cette politique a été la réforme du collège, tirée au forceps malgré les objections des personnels, et décrétée au soir d'une journée intersyndicale de mobilisation, dont le Snes avait été largement la cheville ouvrière. Nous condamnons la réforme, la dégradation des moyens, l'appauvrissement des contenus qui en sont les traits manifestes, l'aggravation de la sélection sociale qui en résultera inmanquablement, quoiqu'elle fasse de la «mixité sociale» son argument d'appel. Nous continuons par conséquent d'agir en vue de sa mise en échec,

condition de réformes plus ambitieuses.

Nous serons donc au cœur de la mobilisation du 26 janvier, pour l'abrogation de cette réforme.

L'action syndicale

Dans un cadre pluraliste, nous nous abstenons de polémiquer avec nos partenaires. La pertinence des analyses ne se vérifie pas à la vigueur des proclamations et à la force verbale des critiques, l'engagement des militants à des excès verbaux préélectoraux. Il ne suffit pas d'appeler à la grève pour mobiliser, et la surenchère de combattivité sans effet est démobilisatrice plus qu'efficace.

Le syndicalisme se renforcera dans l'unité et la solidarité, sur l'essentiel, dans l'action.

Nous vous appelons donc à participer largement aux votes académiques et nationaux, à voter pour les rapports d'activité et financier nationaux et académiques, à nous rejoindre sur les listes U&A et Sans Tendance, à l'occasion du renouvellement de la CA académique et des bureaux départementaux.

Alain Assal, Valérie Baugey, Guido Becker, Françoise Eiden, Francis Fuchs, Sylvain Guillaume, Elisabeth Jacquet, Philippe Lochu, José Pozuelo, Jean-Luc Richter, Marcello Rotolo, Arnaud Sigrist.

Expression du courant de pensée "École émancipée"

Le SNES-FSU va tenir congrès au moment où une politique d'austérité budgétaire continue d'être imposée à la population par un gouvernement au service des intérêts du MEDEF. Le chômage continue de progresser et la reconduction stérile de cette politique prétendument sans alternative finit par nourrir la pire des alternatives. Après l'adoption de lois de surveillance, l'instauration d'un état d'urgence aussi permanent que l'austérité menace nos libertés et très directement l'action syndicale. L'acuité de la crise sociale et de la crise des valeurs que connaît notre société confère à notre syndicat une responsabilité toute particulière : celle de tisser les solidarités, de construire les mobilisations et de contribuer à un rapport de force qui permette de sortir de l'impasse des politiques d'austérité. Les enjeux sont énormes ! Sommes-nous à la hauteur ? Tâchons de l'être !

Une analyse à la hauteur des enjeux ?

Le SNES s'est beaucoup bercé d'illusions sur la volonté du gouvernement d'améliorer le système éducatif, nos conditions d'exercice ou de revaloriser nos carrières. Il s'en est donc tenu à un accompagnement critique de sa politique éducative, mais sans prendre la pleine mesure des effets destructeurs de l'austérité sur la profession. Les quelques avancées obtenues sont demeurées peu visibles pour les collègues, le discours du SNES en est devenu peu audible. Notre syndicat l'a durement payé aux élections

professionnelles. Le SNES était, bien au-delà de son audience, le défenseur incontesté de l'ensemble de la profession. Il se retrouve ébranlé dans cette position centrale. Ceci n'a rien d'inéluctable si nous savons en tirer les conclusions en termes d'orientation : nous avons une profession à défendre !

Une action à la hauteur des enjeux ?

Cette faiblesse d'analyse a pour conséquence une frilosité en termes d'action. En effet, les enjeux auxquels nous sommes confrontés exigent ou auraient exigé un niveau de mobilisation plus important. Cette dernière ne se décrète pas, mais elle s'encourage et se construit. Le SNES académique n'a sans doute pas su être suffisamment à l'offensive dans les campagnes de la période récente, comme celle sur le Collège par exemple. L'École Émancipée défend un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Nous estimons que la meilleure façon de défendre l'intérêt des collègues est de porter nos revendications et d'organiser sur le terrain la mobilisation face à des mesures néfastes pour la profession. Le travail de fond (publications, stages) a une réelle utilité, mais ne se suffit pas à lui-même. Il faut multiplier les interventions dans les établissements, fournir les militants en matériel, mettre en place de véritables campagnes de mobilisation, faciliter les échanges entre S1 et correspondants d'établissement. Mais surtout il faut faire preuve de volonté et de réactivité !

Un fonctionnement à la hauteur des enjeux ?

Et c'est ici qu'il faut interroger notre fonctionnement. On peut diriger le SNES académique avec un cénacle de quelques personnes, mais la gestion écrasante du quotidien accapare toutes les énergies. Comment orienter dans ces conditions notre syndicat vers l'action ? Notre priorité ne doit pas être de contrôler une structure au périmètre réduit mais bien de l'élargir ! Cela passe par la confiance accordée aux militants impliqués à différents niveaux et par l'encouragement des initiatives. Dans un contexte de crise du syndicalisme et du militantisme, nous devons rechercher un fonctionnement plus collectif et dynamique, où chacun et chacune puisse trouver sa place. Voilà l'orientation que l'École Émancipée propose aux syndiqué-e-s : pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, pour un SNES-FSU offensif qui organise le combat contre les attaques d'un gouvernement et contre ses dérives autoritaires, pour un SNES-FSU qui milite de manière unitaire et apporte une réponse syndicale à la percée de l'extrême-droite, pour un SNES-FSU démocratique et pluraliste qui sache accueillir en son sein et fédérer les volontés militantes. ■

Marjolaine Bautz de Luze, Myriam Benedetti, Marc Bolzer, Sylvie Cado, Gauvain End, Aurélie Meyer, Geneviève Rudloff, Nicolas Springer, Annie Wyss.

BIENTÔT À MULHOUSE

Congrès académique du



Le prochain congrès académique du SNES se tiendra à Mulhouse. Retenez bien la date et n'oubliez pas de vous y inscrire. Tous les syndiqués du SNES sont invités à y participer.

Jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016

au Centre Sportif Régional Alsace - Salle Eberhardt

5 rue des Frères Lumière (1^{er} bâtiment à droite en bas du Campus)



- Accueil le matin à partir de 9h avec café et viennoiseries
- Déjeuner le 10 et le 11 au restaurant universitaire
- Dîner en self-service le 10 à 19h au restaurant au centre sportif
- Hébergement possible sur demande (voir coupon ci-dessous) au Centre Sportif Régional d'Alsace (dans le campus)

CONDITIONS DE PARTICIPATION ÉLECTIVE : LES MANDATS

- Tous les titulaires et suppléants de la CA académique à jour de leur cotisation syndicale sont mandatés.
- Un délégué par section locale d'établissement (S1) – ou deux pour les sections les plus importantes – à jour de leur cotisation syndicale (le secrétaire ou le trésorier de la section locale, ou tout autre syndiqué peuvent être mandatés). Votre participation au congrès académique est vivement souhaitée, vous pourrez y défendre vos points de vue.
- Autorisation d'absence de droit pour tous les syndiqués du SNES.

CONDITIONS DE PARTICIPATION GÉNÉRALE : adhérents du SNES à jour de cotisation

Le congrès académique du SNES est ouvert à tous les syndiqués du SNES, même s'ils ne disposent pas de mandat. Pour y assister, remplissez le coupon ci-dessous. Ci-joint une convocation tenant lieu d'autorisation d'absence.

CONDITIONS DE PARTICIPATION MATÉRIELLE

- Frais de déplacement remboursés par la section académique.
 - Hébergement, déjeuner et dîner à la charge de la section académique.
 - Ci-joint la convocation qu'il faudra remettre à votre chef d'établissement une semaine avant la date du congrès.
- SNCF : départ de Strasbourg à 7 h 51, arrivée à Mulhouse à 8 h 44. Un arrêt de tram, ligne n°2 en direction de l'université se trouve à la sortie devant la gare.**

Afin d'en faciliter l'organisation, veuillez remplir le coupon suivant et le faire parvenir à Valérie BAUGEY
valerie.baugey@strasbourg.snes.edu
avant le 1^{er} mars 2016.

CONGRES ACADÉMIQUES DU SNES – 10 et 11 mars 2016 à Mulhouse

Nom, prénom

.....

Fonction

Tél.

Tél. portable

Email

Adresse privée

.....

Établissement scolaire

participera au congrès académique du SNES

sur mandat CA (membre titulaire ou suppléant) *

sur mandat section locale d'établissement *

en tant qu'adhérent *

jeudi 10 mars *

vendredi 11 mars *

Participera au

déjeuner du jeudi 10/03 *

dîner du jeudi 10/03 *

déjeuner du vendredi 11/03 *

Souhaite être hébergé(e) le jeudi soir *

* Si oui, cochez la case correspondante d'une croix

Coupon à renvoyer dûment rempli, avant le 1^{er} mars 2016 au  à Valérie BAUGEY, 13a boulevard Wilson, 67000 STRASBOURG

NB : également possibilité de s'inscrire par email à :
valerie.baugey@strasbourg.snes.edu